

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

**Présents :** Paul VERNAY, Yves PAQUIER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD, Christian MILLET, Bernard CHARDON, Maryvonne BOUCHARD, Annabelle BIANCHI, Nathalie LAMBERT, Gilbert ROCH, Catherine LEIGNIER, et Benoît THOMAS,

**Excusées :** Chantal CLEMENT, Magalie SAVART, Marc OBRINGER (pouvoir à S. BORDERY)

**Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 avec 13 voix pour.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour :

- Indemnités de Madame la Perceptrice

Avec 13 voix pour le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :**

Vente de 2 parcelles ZC 406 de 769 m<sup>2</sup> et ZC 404 de 1 547 m<sup>2</sup> situées au lotissement de La Grand Marchère à Pérouges

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

Vente de 2 parcelles ZC 444 de 673 m<sup>2</sup> et ZC 446 de 59 m<sup>2</sup> situées Impasse de la Polatière à Pérouges

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter

### **2. IDEMNITES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016035 du 14 mars 2016, qui autorisait l'augmentation de ses indemnités au taux plein.

Aujourd'hui il est proposé de ramener ces indemnités au taux de 41% de l'indice brut 1015 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : 95.35 % du taux maximum alloué aux maires des communes de 1000 à 3499 habitants, soit : 41% de l'indice brut 1015

### **3 CCPA : DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Le périmètre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'étendra, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, à 20 nouvelles communes issues des actuelles communautés de communes de la Vallée de l'Albarine et Rhône-Chartreuse de Portes.

Cette extension de périmètre entraîne une nouvelle répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire, à compter de sa date d'effet, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La commune de Pérouges, qui dispose actuellement de 2 sièges titulaires au sein du conseil communautaire, ne comptera plus qu'un seul siège de titulaire avec un suppléant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aussi bien dans le cadre du droit commun que dans le cadre d'un éventuel accord local.

Cette élection s'effectue au sein du conseil municipal. Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

La liste suivante a été présentée :

Titulaire : Paul **VERNAY**

Suppléant : Sylvie **BORDERY**

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : 13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Voix attribuées à la liste : 13

M Paul VERNAY est élu conseiller communautaire et Madame Sylvie BORERY : conseiller communautaire suppléant

### **4 CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Le maire explique qu'une mission d'inspection de la santé et de la sécurité au travail, pour le personnel des collectivités, a été confiée au centre de gestion dans l'Ain. IL convient de signer une convention pour 3 ans, éventuellement renouvelable 1 an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

### **5 PROJET SENTIER AU BOIS DES TREMPIERS**

Un dossier sur la création d'un sentier avait été présenté à la Communauté de Communes (CCPA) dans le cadre des fonds de concours tourisme et sans engagement financier de la commune.

Ce dossier a été accepté par la CCPA qui finance à hauteur de 50 % ; les 50 % restant étant à la charge de la commune, outre des participations sous forme de mécénat.

Ce projet consiste, dans le cadre du projet écophilopôle, à créer, sur la partie communale du Bois des Pins, jusqu'à la limite de la carrière, un sentier de découverte avec parking, abri d'accueil du public, aire de pique-nique, panneaux pédagogiques, ... Un premier projet a été présenté d'un coût global de 68 000 euros. Il est proposé de simplifier le projet pour ramener la participation financière de la commune à hauteur de 19 000 euros. Cette seconde proposition n'est pas retenue avec 2 pour, 10 contre et 1 abstention.

## **6 INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR 2016**

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982  
VU l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,  
En application de l'article 3 de l'arrêté précité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100%, à la Trésorière Municipale de Meximieux, au titre de l'année 2016.

## **7 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

- **Ecole**  
Etude de faisabilité sur la possibilité d'aménager un espace sportif fermé (city stade,...)  
Le 14 novembre : réunion sécurité (alarme, portail électrique, films sur les vitres, ..)  
Aménagement d'un espace sport.
- **Travaux et Voirie**  
Aménagement rue du moulin.  
Bon déroulement des travaux de la ferme.  
Etude de voirie en cours.
- **Sécurité**  
Etude pour installer des caméras (école, parking cité ..)  
Sécurité dans les manifestations.
- **Environnement**  
Organisation de la foire aux plantes à préciser.  
2018 : baptême de la Rose de Pérouges  
Entretien des jardins de la ferme
- **Communication**  
Pour le bulletin annuel, il a été demandé aux commissions de rendre leurs articles au plus tard le 29 novembre
- **Urbanisme**  
Réunion le 18 novembre à 9 h

- **Social**  
Colis en préparation
- **Tourisme culture et vie associative**  
Projet de création d'une association sur la musique (Résonance à Pérouges)
- **Jeunes**  
Projet d'installation de tables de ping pong en béton, d'un abri avec des bancs et des jeux pour les enfants

## **8 QUESTIONS DIVERSES**

RAS

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 décembre à 20 h.**